

VS_GERICHTE P1 16 20 vom 13. Dezember 2016

VS Kantonsgericht, 2016-12-13, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vs_gerichte_P1 16 20](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vs_gerichte_P1_16_20)

FR: VS_GERICHTE P1 16 20 du 13 décembre 2016

IT: VS_GERICHTE P1 16 20 del 13 dicembre 2016

Regeste

DECPEN /14 P1 16 20 ORDONNANCE DU 13 DECEMBRE 2016 Tribunal du district de l'Entremont Le juge du district de l'Entremont Pierre Gapany, juge ; Sandra Delaloye Vocat, greffière en la cause Ministère public, représenté par M_____ et X_____, partie plaignante contre Y_____ et Cie S.A., prévenue, représentés par Maître N_____ (suspension de la procédure ; incompétence locale)

Erwägungen

E. 1

Le tribunal du district de l'Entremont n'est pas compétent pour juger les faits désignés par l'acte d'accusation du 12 décembre 2016 contre Y_____ et Cie S.A.

- 4 -

E. 2

La procédure est suspendue. L'accusation est renvoyée au ministère public afin qu'il corrige la désignation du tribunal compétent et s'adresse à celui-ci.

E. 3

L'affaire ne reste pas pendante devant le tribunal du district de l'Entremont.

E. 4

Il est renoncé à la perception de frais de procédure pour la présente ordonnance.

E. 5

Il n'est pas alloué de dépens.

Sembrancher, le 13 décembre 2016

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.